



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept et le huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Cardet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 mars 2017

Date d'affichage : le 2 mars 2017

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 42

Votants : 42 + 6

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 4

Absents : 4

Présents : MM. NOGUIER André, CRUVEILLER Fabien, GILHODEZ Thierry, ROUDIL Joël, LAYRE Jacques, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, ALEGRE André, Mme PRATLONG Nicole, MM.MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VINCENT Jean Claude, Mme SEGURA Delphine, M.BUCHOU Serge, Mme ROMERO Maryse, MM.FELIX Freddy, CASTANON Philipe, Mme RUBIO Cendrine, M.ALARY Rémy, Mmes SOUCHE Martine, TRUMPLER Bettina, MM.DREVON Nicolas, CAZALIS Sébastien, Mme BRUNEL Isabelle, MM. BARON Jérôme, BOUCHI LAMONTAGNE Jean Claude, OLIVIERI Bruno, Mme MEUNIER Hélène, MM. TARQUINI Joseph, CARLIER Georges, CERRET Michel, Mmes BARON Réjane, RIFKIN Sonia, MM. MAZURIC Pierre, RETCHEVITCH Jean Luc, Mme DUMAZERT Sabine, M.LAURITA David, Mmes SOUTOUL Marie-Christine, LAURENT Stéphanie.

Procurations de :

Mme MOLLARD Alexandra à Mme DUMAZERT Sabine
Mme VIGOUROUX Dany à M. CARLIER Georges
Mme PEREZ Cécile à M. CERRET Michel
M. MOH Cyril à Mme BARON Réjane
M.CATHALA Serge à M. DREVON Nicolas
Mme AUBERT Martine à Mme BRUNEL Isabelle

Absents excusés : MM. CAHU Robert, SIPEIRE Jacky, Mmes TOURNEREAU Anaïs, LEFORT Véronique

Absents : MM. ALBEROLA Laurent, CASTANET Claude, LABRUGUIERE Éric, MONEL José.

Secrétaire de séance : Mme DUMAZERT Sabine

Début de séance : 19h00



POLE ADMINISTRATION GENERALE

1) Election d'un Président de séance

Olivier GAILLARD propose de désigner un Président de séance pour présenter les questions de l'ordre du jour.

Fabien CRUVEILLER se présente.

Le Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Fabien CRUVEILLER, 1^{er} vice-président en qualité de rapporteur et de Président de séance pour le vote des différents comptes de l'exercice 2016.

2) Vote du compte administratif du budget principal 2016

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2016 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 13 avril 2016 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2016 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	10 658 941.72 €
Recettes (b)	11 017 249.18 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 358 307.46 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 1 961 351.65 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	+ 2 319 659.11 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	681 743.09 €
Recettes (b)	624 002.91 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 57 740.18 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 152 515.48 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	- 210 255.66 €
Restes à réaliser 2016 Dépenses	428 615.00 €
Restes à réaliser 2016 Recettes	428 615.00 €

REÇU EN PREFECTURE
428 615.00 €
le 23/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

3) Vote du compte de gestion du budget principal 2016

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	681 743.09 €	10 658 941.72 €
RECETTES	624 002.91 €	11 017 249.18 €
RESULTATS GLOBAUX	- 57 740.18 €	+ 358 307.46 €

4) Budget principal : Résultat d'exécution du budget 2016 et affectation du résultat 2017

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 2 319 659.11 €
Besoin de financement de l'investissement	- 210 255.66 €
Solde global de clôture	+ 2 109 403.45 €

Il précise qu'en tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2017	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	210 255.66 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	2 109 403.45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	210 255.66 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr





POLE ADMINISTRATION GENERALE

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2016 du budget principal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 2 319 659.11 €
Besoin de financement de l'investissement	- 210 255.66 €
Solde global de clôture	+ 2 109 403.45 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2017 sur le budget principal du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2017	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	210 255.66 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	2 109 403.45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	210 255.66 €

5) Vote du compte administratif du budget de l'office de tourisme intercommunal 2016

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2016 de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 13 avril 2016 approuvant le Budget de l'Office de tourisme Intercommunal de l'exercice 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2016 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	247 396.59 €
Recettes (b)	247 396.59 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	0 €

REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	5 641.98 €
Recettes (b)	8 852.48 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 3 210.50 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 8 045.97 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	+ 11 256.47 €
Restes à réaliser 2016 Dépenses	2 100.00 €
Restes à réaliser 2016 Recettes	2 100.00 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

6) Vote du compte de gestion de l'OTI 2016

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 641.98 €	247 396.59 €
RECETTES	8 852.48 €	247 396.59 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 3 210.50 €	0 €

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 - Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

7) Budget office de tourisme intercommunal : Résultat d'exécution du budget 2016 et affectation du résultat 2017

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2016	
Excédent d'investissement	+ 11 256.47 €
Solde global de clôture	+ 11 256.47 €

Il propose, en tenant compte de l'excédent, de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	11 256.47 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2016 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2016	
Excédent d'investissement	+ 11 256.47 €
Solde global de clôture	+ 11 256.47 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2017 sur le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	11 256.47 €

8) Vote du compte d'exploitation du SPANC 2016

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2016 du SPANC.

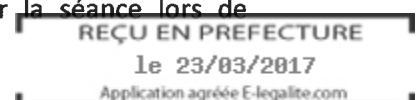
Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte d'exploitation du SPANC,





POLE ADMINISTRATION GENERALE

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le compte d'exploitation du SPANC,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 13 avril 2016 approuvant le Budget du SPANC de l'exercice 2016,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte d'exploitation 2016 du budget du SPANC, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	92 978.42 €
Recettes (b)	91 540.00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 1 438.42 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 3 451.01 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	+ 2 012.59 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	6 319.08 €
Recettes (b)	4 543.77 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 1 775.31 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 2 591.13 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	+ 815.82 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

9) Vote du compte de gestion du SPANC 2016

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte d'exploitation.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2016,

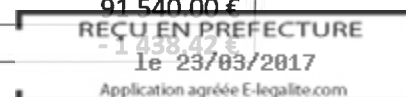
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget du SPANC du Trésorier pour l'exercice 2016 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte d'exploitation du SPANC du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	6 319.08 €	92 978.42 €
RECETTES	4 543.77 €	91 540.00 €
RESULTATS GLOBAUX	- 1 775.31 €	



Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 • Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

10) Budget SPANC : Résultat d'exécution du budget 2016 et affectation du résultat 2017

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 2 012.59 €
Excédent d'investissement	+ 815.82 €
Solde global de clôture	+ 2 828.41 €

Il propose, en tenant compte de l'excédent, de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	2 012.59 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	815.82 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte d'exploitation 2016 du budget du SPANC de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2016 du budget du SPANC du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 2 012.59 €
Excédent d'investissement	+ 815.82 €
Solde global de clôture	+ 2 828.41 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2017 sur le budget du SPANC du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	2 012.59 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	815.82 €

11) Vote du compte administratif de la ZAM de Sauve 2016

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAM de Sauve 2016 (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.





POLE ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la ZAM de Sauve,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 13 avril 2016 approuvant le Budget de la ZAM de Sauve de l'exercice 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2016 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	541 631.98 €
Recettes (b)	541 631.98 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	- 307 762.07 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	- 307 762.07 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	563 799.65 €
Recettes (b)	492 965.16 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 70 834.49 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 558 469.44 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	+ 487 634.95 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

12) Vote du compte de Gestion de la ZAM de Sauve 2016

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 • Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr



030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

- le compte de gestion du budget de la ZAM de Sauve du Trésorier pour l'exercice 2016 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	563 799.65 €	541 631.98 €
RECETTES	492 965.16 €	541 631.98 €
RESULTATS GLOBAUX	- 70 834.49 €	0 €

13) Budget de la ZAM de Sauve : Résultat d'exécution du budget 2016 et affectation du résultat 2017

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2016	
Déficit de fonctionnement	- 307 762.07 €
Excédent d'investissement	+ 487 634.95 €
Solde global de clôture	+ 179 872.88 €

Il propose en tenant compte de l'excédent et du déficit, de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	307 762.07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	487 634.95 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2016 du budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2016	
Déficit de fonctionnement	- 307 762.07 €
Excédent d'investissement	+ 487 634.95 €
Solde global de clôture	+ 179 872.88 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2017 sur le budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	307 762.07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	487 634.95 €

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 - Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

14) Vote du compte administratif de la ZAC des Batailles 2016

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAC des Batailles 2016 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la ZAC des Batailles 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 13 avril 2016 approuvant le Budget de de la ZAC des Batailles l'exercice 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2016 du budget de la ZAC des Batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	58 071.50 €
Recettes (b)	61 091.74 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 3 020.24 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	+ 3 020.24 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	10 247.74 €
Recettes (b)	47 823.76 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 37 576.02 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 47 823.76 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	- 10 247.74 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance

15) Vote du compte de gestion de la ZAC des Batailles 2016

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 du budget de la ZAC des Batailles (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,
Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2016,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAC des Batailles du Trésorier pour l'exercice 2016 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	10 247.74 €	58 071.50 €
RECETTES	47 823.76 €	61 091.74 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 37 576.02 €	+ 3 020.24 €

16) Budget ZAC des Batailles : Résultat d'exécution du budget 2016 et affectation du résultat 2017

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 3 020.24 €
Déficit d'investissement	- 10 247.74 €
Solde global de clôture	- 7 227.50 €

Il propose, en tenant compte du déficit, de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 020.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	10 247.74 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,
Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du budget de la ZAC des batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2016,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré

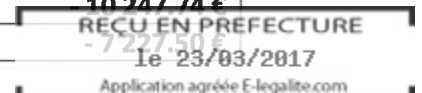
ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2016 du budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 3 020.24 €
Déficit d'investissement	10 247.74 €
Solde global de clôture	- 7 227.50 €

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr





POLE ADMINISTRATION GENERALE

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2017 sur le budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 020.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	10 247.74 €

17) Vote du compte administratif de la Z.A du Coutach à Liouc 2016

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2016 de la Z.A du Coutach de la Communauté de communes du Piémont Cévenol située à Liouc .

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la Z.A du Coutach à Liouc,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 13 avril 2016 approuvant le Budget de de la Z.A du Coutach à Liouc de l'exercice 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- de voter le Compte Administratif 2016 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	438.61 €
Recettes (b)	0 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 438.61 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 244 993.33 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	+ 244 554.72 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2016 (e= c+d)	0 €

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

18) Vote du compte de gestion de la Z.A du Coutach à Liouc 2016

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Trésorier pour l'exercice 2016 (dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes) qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	438.61 €
RECETTES	0 €	0 €
RESULTATS GLOBAUX	0 €	- 438.61 €

19) Budget de la Z.A du Coutach a Liouc : Résultat d'exécution du budget 2016 et affectation du résultat 2017

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultat 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 244 554.72 €
Solde global de clôture	+ 244 554.72 €

Il propose en tenant compte de l'excédent, de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	244 554.72 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du budget de la Z.A du Coutach de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2016,



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2016 du budget de la Z.A du Coutach de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol comme suit :

Résultat 2016	
Excédent de fonctionnement	+ 244 554.72 €
Solde global de clôture	+ 244 554.72 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2017 sur le budget de la Z.A du Coutach de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2017	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	244 554.72 €

L'ordre du jour du Conseil communautaire étant épuisé la séance est levée à 19h12.



Le Président de séance

Fabien CRUVEILLER

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 • Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

030-200034411-20170308-CCPC_PV2_80317-AU